



VEILLE JURIDIQUE n°2024-10
Novembre 2024

Les informations qui constituent cette veille sont issues :

- des journaux officiels
- des recueils des actes administratifs
- de Environnement Magazine
- de la lettre infos des collectivités locales
- de la Gazette des Communes
- d'Agreste Bretagne

Les thèmes abordés sont :

- **[l'eau destinée à la consommation humaine](#)** (Autorisation de prélèvement et périmètres de protection, production et distribution, tarification et redevance, administration, divers...)
- **[l'eau et les milieux aquatiques](#)** (réglementation, usages de l'eau, redevance, eaux pluviales, programme de surveillance, divers...)
- **[les marchés publics](#)** (principes fondamentaux, passation des marchés, exécution des marchés, contrôle des marchés, dispositions diverses, règlement des litiges, délégation de service public...)
- **[l'agriculture](#)** (programme d'actions et mesures agri-environnementales, pmpoa, produits phytosanitaires, divers...)
- **[divers](#)** (rapports généraux, études INSEE, projet d'intérêt départemental...)

Certaines informations juridiques font l'objet d'un commentaire.

EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Thème	Eau potable – Réseau
Type d'infos	Texte réglementaire
Intitulé	Modification de la réglementation anti-endommagement des réseaux et canalisations - Décret n° 2024-1022 du 13 novembre 2024, JO du 15 novembre.
Source	<i>La Gazette des Communes du 15 novembre 2024</i>
Commentaire	Un décret du 13 novembre modifie, sur la base du retour d'expérience, certaines dispositions de la réglementation anti-endommagement des réseaux, des canalisations de transport et de distribution à risques, des matériels et appareils à gaz et des appareils à pression. Les dispositions touchées apparaissent aux chapitres IV, V et VII du titre V du livre V du code de l'environnement ainsi que dans le code de l'urbanisme . Elles sont relatives aux servitudes d'utilité publique des canalisations de transport.

Thème	Eau potable – Economie d'eau
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	Reut dans l'immobilier : Saur se lance avec son Aquapod
Source	<i>Actu-environnement du 20 novembre 2024</i>
Commentaire	À l'occasion du Salon de l'immobilier bas carbone (Sibca), le spécialiste du traitement de l'eau Saur a lancé son Aquapod, un cube de 6 m ³ capable de traiter sur site les eaux grises d'un bâtiment (eaux des salles de bains et éviers). Une solution développée avec la jeune pousse Inovaya, spécialisée dans la miniaturisation, avec laquelle une coentreprise a été formée en septembre 2024.

Thème	Eau potable – Economie d'eau
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	Suez et lowizmi signent un contrat pour la mutualisation des infrastructures de télérelève en France
Source	<i>Environnement Magazine du 25 novembre 2024</i>
Commentaire	Suez utilisera dans le cadre de ce contrat le réseau déployé par GRDF pour ses 11 millions de compteurs communicants gaz, pour télérelever ses compteurs d'eau.

Thème	Eau potable – Financement
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	Où trouver les 13 milliards d'euros qui manquent à la politique de l'eau ?
Source	<i>La Gazette des Communes du 29 novembre 2024</i>
Commentaire	Le 25 novembre, jour où le Sénat entamait l'examen du projet de loi de finances pour 2025, le Cercle français de l'eau tenait un colloque sur le financement de la politique de l'eau. Pour faire face aux besoins non couverts mis en lumière par une étude qu'il vient de dévoiler, il faudrait trouver 13 milliards d'euros supplémentaires par an. Quelques jours après avoir livré les résultats d'une étude sur le financement de la politique de l'eau qu'il a commanditée en partenariat avec Amorce, Intercommunalités de France et l'Association nationale des élus de bassin, le CFE a organisé un colloque pour débattre de cet enjeu le lundi 25 novembre, au Palais du Luxembourg. A quelques mètres de là, en séance publique, les sénateurs entamaient l'examen du projet de loi de finances 2025, qui comprend des dispositions affectant le financement actuel de la politique de l'eau. Le président du CFE, Thierry Burlot, défend « un confortement du rôle et des moyens des agences de l'eau ». Mais il met en avant de colossaux besoins non financés, thème de ce colloque.

Une dépense de 23,4 milliards d'euros par an

La politique de l'eau représente la coquette somme de 23,4 milliards d'euros de dépenses annuelles, dont 10 % versés par les agences de l'eau (ce chiffre atteint 25 %, si l'on ne considère que la part « investissement »). Ce financement historique s'appuie sur la facture d'eau payée par les usagers.

Le petit cycle de l'eau (adduction en eau potable, assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales, infrastructures et services associés) concentre 92 % de ces dépenses, soit 21,5 milliards d'euros. Mais les enjeux ont évolué vers la préservation de la ressource, des milieux aquatiques, la prévention des inondations, l'adaptation au changement climatique. C'est ce que l'on appelle le grand cycle, qui représente maintenant 1,9 milliard de dépenses par an.

Pourtant, malgré l'énormité des sommes qui sont levées, les ressources financières actuelles ne sont pas à la hauteur des enjeux.

13 milliards manquent à l'appel

L'étude pilotée par le CFE montre en effet l'ampleur des coûts non couverts : au total, 13 milliards d'euros par an. Notamment 5 milliards de coûts environnementaux, qui correspondent au budget annuel qu'il faudrait consacrer à la dépollution et à la restauration des masses d'eau pour atteindre leur bon état au sens de la directive-cadre sur l'eau, 4,2 milliards d'euros par an de déficit annuel d'investissement pour les infrastructures d'eau et d'assainissement.

S'ajoutent à cela le traitement des pollutions émergentes, évalué entre 400 millions et 1 milliard d'euros par an, et les besoins financiers non encore chiffrés que va imposer la [directive-eaux résiduaires urbaines](#) (DERU) fraîchement révisée. Sur cette « DERU 2 », le ministère de la Transition écologique est en train de calculer les montants en jeu et devrait les dévoiler début 2025.

A ces sommes vertigineuses, s'additionnent les 3 milliards d'euros par an de coûts assurantiels des dommages générés par les sécheresses et les inondations. Des dépenses qui ne cessent de s'alourdir faute de capacité à actionner des leviers de prévention.

Pour Maria Salvetti, auteure de l'étude pour le compte du CFE, « l'équation financière est critique ». L'économiste indépendante juge que la France « pourrait mieux faire », en arguant qu'elle ne consacre « que » 0,84 % du PIB à l'intégralité de sa politique de l'eau, « alors que l'OCDE fixe une fourchette de 0,5 à 1,2 % du PIB, dans les pays développés, rien que pour le financement des services publics d'eau et d'assainissement ».

La facture d'eau ne pourra pas tout payer

La conclusion du CFE est que le modèle économique doit être revu. « Un nouvel équilibre entre tarifs, redevances et fiscalité est à rechercher », prêche Thierry Burlot qui estime que la facture d'eau ne peut plus continuer à financer tous ces enjeux environnementaux et qu'il faudra trouver d'autres leviers pour financer le grand cycle, restaurer les milieux aquatiques, renforcer la gestion quantitative, prévenir les inondations.

« Nous en sommes à un stade où le montant des dommages causés par les catastrophes naturelles liées au dérèglement climatique dépasse le produit des redevances de l'eau : le modèle actuel n'est plus viable », pointe-t-il. Mais où trouver les 13 milliards manquants ?

Difficile de croire, dans le contexte actuel, à un grand « big bang » des financements. Les intervenants qui se sont succédé au cours du colloque n'ont pas réinventé l'eau tiède. Ils prônent des modifications de curseurs sur un ensemble de leviers : prix de l'eau, fiscalité, politique agricole commune et paiements pour services environnementaux ...

Recherche nouvelles ressources désespérément

« Les besoins augmentant, les redevances vont devoir évoluer », confirme Hervé Gillé, sénateur de la Gironde. « Mais aujourd'hui, on s'enlise dans des rapports de force bloquants », constate-t-il, faisant référence aux « financements supplémentaires que prévoyait le PLF 2024 pour le monde agricole, passés à la trappe dans le cadre des tractations pour sortir de la crise agricole ». Selon lui, un travail de fond sur « l'acceptabilité » des hausses de redevances doit s'engager, avec les agriculteurs comme avec les industriels, en accompagnant « une adaptation des modèles économiques de ces secteurs pour qu'ils consentent aux efforts nécessaires ».

« Il n'y a pas de mystère, chacun va devoir payer plus cher : les usagers domestiques, les agriculteurs, les industriels... » estime de son côté Pierre Rampa, président de Canaliseurs de France.

S'agissant du petit cycle, Régis Banquet, vice-président d'Intercommunalités de France chargé de l'eau, pousse en avant les [25 propositions formulées au printemps](#) dernier par l'association d'élus, de façon concertée avec la FNCCR et les entreprises de l'eau. Et pour le grand cycle, il témoigne, sous sa casquette de maire d'Alzonne et de président de Carcassonne agglomération, des insuffisances de la taxe « Gemapi ». « Dans l'Aude, cette taxe lève 5 millions d'euros par an, alors que le besoin d'investissement est de 30 à 40 millions chaque année : on est donc loin du compte. »

Thierry Burlot en appelle à refonder le financement de la politique de l'eau. « On doit faire le bilan des dispositifs existants et de leurs manquements [fonds Barnier, Gemapi, application de principe « pollueur-payeur »...], repenser les solidarités pour une péréquation amont-aval et urbain-rural à l'échelle des fleuves, enfin, adapter notre fiscalité. »

Il veut également remettre la prévention au cœur des enjeux car « le paradoxe de la situation aujourd'hui en France, c'est que plus vous impactez le bien commun, plus vous êtes aidé. A l'inverse, quand vous protégez le bien commun, vous en êtes de votre poche. Ce n'est plus possible ».

Les agences de l'eau de nouveau dans le viseur du PLF 2025

Pour financer les 475 millions de dépenses du plan « eau », le gouvernement s'était engagé à permettre aux agences de l'eau de mobiliser des moyens supplémentaires à compter de 2025. Pour ce faire, il devait relever en 2025 le « plafond mordant », c'est-à-dire le seuil au-delà duquel les recettes de redevances de l'eau, collectées par les agences, atterrirent dans les caisses de l'Etat. Mais, dans sa frénésie de coupes budgétaires du PLF 2025, le gouvernement n'a pas résisté à la tentation.

Via un amendement gouvernemental, il veut reporter d'un an son engagement. Alors que les agences ont déjà voté leurs budgets sur la base des modalités arrêtées l'an dernier. Elles risquent donc, si le PLF 2025 est adopté en l'état, de voir s'évaporer 130 millions d'euros, dissous dans le budget de l'Etat.

L'Etat s'était par ailleurs engagé à contribuer à hauteur de 100 millions d'euros au plan « eau », via le fonds vert. Or ce dernier est menacé d'une coupe de 60 % : le gouvernement entend, dans le PLF 2025, le ramener à 1 milliard d'euros (contre 2,5 milliards votés l'an dernier), ce qui affecterait à due proportion les crédits fléchés pour le plan « eau ».

Rappelons, enfin, que la réforme des redevances de l'eau, inscrite, elle aussi, au PLF 2024, n'a abouti que partiellement. Elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025, mais sans l'augmentation des redevances pour pollutions diffuses (qui devait accroître les contributions du monde agricole), reportée sine die. Elle a aussi échoué à créer un financement dédié pour la protection de la biodiversité : le PLF 2025 prévoit donc de continuer à puiser dans l'argent de l'eau pour financer l'OFB (à hauteur de 397,8 millions d'euros, en augmentation de 14,9 millions d'euros par rapport à l'année précédente).

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

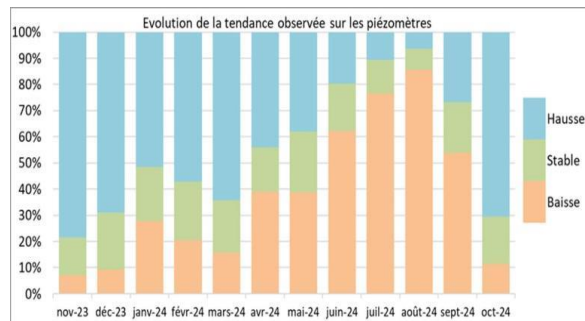
Thème	Eau et milieux aquatiques – Pesticides
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	Pesticides : des associations européennes demandent le retrait du flufenacet
Source	<i>Actu-environnement du 12 novembre 2024</i>
Commentaire	À la suite d'une réévaluation par l'Efsa, l'herbicide flufenacet ne respecte plus aucun critère acceptable d'autorisation. Et la dangerosité du TFA, son métabolite, est attestée. Plusieurs ONG européennes enjoignent les autorités à s'en saisir.

Thème	Eau et milieux aquatiques – Nappes phréatiques
Type d'infos	Texte réglementaire
Intitulé	Les nappes phréatiques continuent à se remplir sur l'ensemble de l'Hexagone
Source	<i>Actu-environnement du 14 novembre 2024</i>

<p>Commentaire</p>	<p>Les niveaux des nappes phréatiques sont excédentaires puisque 78% sont au-dessus des normales mensuelles. La situation reste inquiétante, avec des niveaux très bas, sur les nappes du Roussillon.</p> <p>Situation hydrogéologique au 1^{er} novembre 2024</p> <p>La période de recharge 2024-2025 a débuté entre septembre et octobre. Les précipitations importantes d'octobre ainsi que la mise en dormance de la végétation permettent d'observer 71% de niveaux en hausse.</p> <p>Les niveaux des nappes sont excédentaires en octobre puisque 78% sont au-dessus des normales mensuelles. La situation reste inquiétante, avec des niveaux très bas, sur les nappes du Roussillon.</p> <p>En novembre et durant l'hiver, les tendances dépendront essentiellement de la pluviométrie. La recharge devrait se poursuivre sur les secteurs arrosés. En cas de précipitations insuffisantes, la vidange pourrait reprendre et l'état des nappes les plus réactives se dégrader.</p> <p>Une recharge particulièrement abondante des nappes pourrait significativement impacter les milieux superficiels, en participant aux débordements des cours d'eau ou en engendrant des phénomènes d'inondations par remontée de nappes. Les situations les plus à risque à court terme concernent les nappes réactives affichant en octobre des niveaux hauts à très hauts.</p> <div style="text-align: center;"> </div> <p>Tendances d'évolution</p> <p>La période de vidange 2024 a été atypique : courte et peu intense. Les pluies printanières et estivales ont permis de soutenir les niveaux voire d'engendrer des recharges de certaines nappes. En septembre, les tendances ont été contrastées selon la pluviométrie et la réactivité des nappes.</p> <p>En octobre 2024, la période de recharge s'est généralisée à la plupart des nappes : 71% des points suivis enregistrent des niveaux en hausse (27% en septembre).</p> <p>Les mois de septembre et d'octobre sont habituellement une période de transition pour les</p>
--------------------	--

nappes. Les précipitations importantes et la mise en dormance de la végétation permettent une infiltration en profondeur de l'eau. Cela se traduit par une inversion des tendances concernant les niveaux des nappes. Ces dernières années, la période de recharge a été retardée par une végétation active tardivement, du fait de températures douces, et par des pluies efficaces insuffisantes. En 2024, les conditions pour engendrer des épisodes de recharge ont été réunies dès la fin de l'été dans de nombreux secteurs : les sols humides et les températures faibles ont limité l'évapotranspiration et ont permis la mise en dormance de la végétation. La recharge hivernale s'est donc mise en place un peu précocement, dès septembre dans les secteurs arrosés abritant des nappes réactives, et s'est généralisée courant octobre.

En octobre 2024, des niveaux en hausse sont observés pour la plupart des nappes. Les niveaux stables ou en baisse concernent des nappes plus inertielles et des secteurs ayant enregistré des pluies efficaces déficitaires. Ainsi, les nappes de la craie d'Artois-Picardie, du plateau picard et de Normandie se stabilisent en octobre, après une lente infiltration des pluies efficaces de septembre. En Adour-Garonne, la recharge peine à s'installer sur les nappes moins réactives de la Garonne amont et des calcaires oligocènes de l'Entre-deux-Mers et les niveaux restent en baisse ou sont stables. Enfin, des nappes réactives réagissent aux pluies déficitaires d'octobre et les niveaux sont stables sur les nappes des calcaires jurassiques et crétacés de la Côte-des-Bars, du Bessin à la Sarthe, du Périgord et du bassin Angoumois et sur les nappes alluviales et tertiaires du Bas-Rhône, de la Vistrenque et du Roussillon.



Évolution des tendances observées sur les piézomètres de novembre 2023 à octobre 2024.

Situation des nappes

La situation globale des nappes est restée supérieure aux normales mensuelles durant la période de vidange 2024. Ce constat s'explique par une recharge 2023-2024 excédentaire et par un soutien important des niveaux par les pluies efficaces du printemps puis plus ponctuellement de l'été. Seules exceptions, l'état des nappes est resté défavorable dans les Pyrénées-Orientales, l'Aude, le Cap Corse et les plaines orientales de Corse, après une recharge 2023-2024 déficitaire et des pluies absentes à peu soutenues durant le printemps et l'été 2024.

En octobre 2024, les niveaux des nappes sont excédentaires sur une grande partie du territoire : 12% des points d'observation s'inscrivent sous les normales mensuelles, 10% sont comparables et 78% sont au-dessus (respectivement 17%, 10% et 73% en septembre 2024). Entre septembre et octobre 2024, les situations s'améliorent ou restent stables sur l'ensemble des nappes.

La situation est beaucoup plus favorable que celle observée l'année dernière, en octobre 2023, où 65% des niveaux se trouvaient sous les normales mensuelles. Seules les nappes des Pyrénées-Orientales conservent des niveaux plus bas qu'en 2023. Octobre 2024 se classe au deuxième rang des mois d'octobre les plus humides pour les nappes depuis 30 ans (après octobre 2001 affichant 83% des niveaux au-dessus des normales mensuelles).

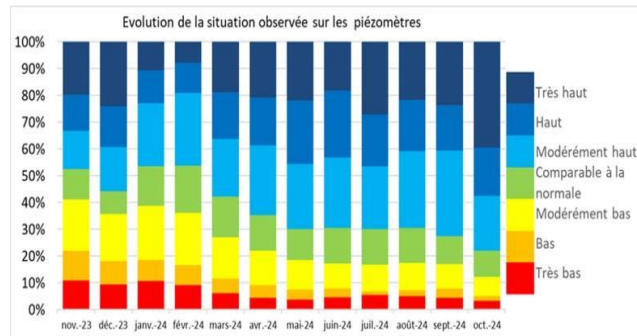
Les niveaux très hauts d'octobre concernent principalement les nappes réactives du socle du sud du Massif armoricain et du Massif central, des grès triasiques de Lorraine, des calcaires crétacés et jurassiques du Jura, du pourtour du Bassin parisien et du Bassin aquitain, des formations plioquaternaires du Bassin aquitain et des grandes plaines alluviales de la Saône, du Rhône amont, de la Garonne, de l'Adour et de leurs principaux affluents. Des niveaux d'étiage records sont ponctuellement enregistrés. Ainsi, des niveaux locaux atteignent des périodes de retour de 20 ans sur la nappe des calcaires et sables tertiaires de la Brie au Tardenois, sur les nappes des calcaires jurassiques du Berry et du pourtour du Bassin aquitain, sur les nappes alluviales de la Garonne, de la Dordogne et de leurs principaux affluents, sur la nappe des formations plioquaternaires du Bassin aquitain et sur les nappes du socle du plateau du Limousin.

Sur les nappes réactives, les niveaux hauts à modérément hauts se retrouvent dans les secteurs

ayant enregistré des pluies déficitaires en octobre, tels que les nappes des calcaires jurassiques de Lorraine et de la bordure cévenole, les nappes du socle de la Bretagne et du Cotentin à la Mayenne, les nappes des volcans d'Auvergne et les nappes des alluvions et des calcaires karstifiés du Bas-Rhône et de la Provence. Dans les nappes inertielles d'Artois-Picardie, du Bassin parisien et du couloir Rhône-Saône, les situations se sont graduellement améliorées durant l'année hydrologique écoulée. Les niveaux sont généralement comparables aux normales mensuelles à hauts. Des niveaux locaux moins favorables, comparables aux normales à modérément bas, sont toujours présents sur quelques secteurs du centre-ouest du Bassin parisien (craie normande et Beauce), de la Bresse et Dombes et du Bas-Dauphiné (molasse miocène). La situation demeure modérément basse sur la nappe du Sundgau, conséquence de sa très forte inertie.

Au sud, la situation est restée fragile durant une partie de l'été sur plusieurs nappes du littoral du Languedoc, du Cap Corse et des plaines orientales de Corse. Les apports pluviométriques de septembre et d'octobre ont permis d'améliorer l'état des nappes concernées. En octobre, les niveaux sont globalement modérément bas à modérément hauts. Cependant, certains secteurs du Languedoc restent fragiles localement et des piézomètres affichent encore des niveaux bas à très bas : Aude amont, Orb, sables de Valras-Agde, Vistrenque.

Enfin, la situation est très déficitaire, avec des niveaux très bas, sur les nappes de la plaine du Roussillon et du massif des Corbières. Les précipitations de ces dernières semaines sont très insuffisantes pour compenser les déficits pluviométriques accumulés depuis plus de 2 ans. Certains niveaux atteignent toujours des minima historiques.



Évolution de la situation observée sur les piézomètres de novembre 2023 à octobre 2024.

Thème	Eau et milieux aquatiques – Inondation
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	Les consultations sur les enjeux de gestion de l'eau et des inondations sont lancées
Source	<i>Actu-environnement du 26 novembre 2024</i>
Commentaire	<p>De nombreuses questions et enjeux se posent dans la gestion de l'eau et des inondations des prochaines années. Pour préparer les documents qui permettront d'y répondre pour la période 2028 à 2033, les comités de bassin et l'État lancent une consultation (1) jusqu'au 25 mai 2025. Les remarques seront prises en compte dans l'élaboration de deux piliers pour l'action : tout d'abord, les futurs schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage), qui définissent la politique à mener pour atteindre le bon état des masses d'eau. Le second document socle sont les futurs plans de gestion des risques d'inondation (PGRI). Ces derniers permettent l'élaboration des politiques pour prévenir cet aléa.</p> <p>La démarche est commune pour l'ensemble des bassins, mais les préoccupations et les leviers d'action proposées sont propres à chaque territoire.</p>

MARCHES PUBLICS

RAS

Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en Eau Potable d'Ille-et-Vilaine - SMG EAU 35

2D, allée Jacques Frimot 35000 Rennes

Tél : 02 99 85 50 69

Courriel : contact@smg35.fr

AGRICULTURE

RAS

DIVERS

RAS